

PREFET DE L'OISE

Cabinet du préfet

**ARRÊTE**

portant attribution de la médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles

Le Préfet,  
Chevalier de la Légion d'honneur

VU l'arrêté du 14 mars 1957 portant institution de la médaille de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles ;

VU l'arrêté du 16 janvier 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

VU la circulaire d'application n° 7005 du 10 juillet 1970 ;

A l'occasion de la promotion de l'année 2016;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** La médaille d'ARGENT de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles est décernée à :

- Monsieur Joël DECUY, demeurant à Pontpoint
- Monsieur Jean-Michel HEU, demeurant à Sommereux

**Article 2 :** La médaille de BRONZE de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles est décernée à :

- Monsieur Dominique NORET, demeurant à Lhéraule

**Article 3 :** La médaille de VERMEIL de la mutualité, de la coopération et du crédit agricoles est décernée à :

- Monsieur Daniel ADAM, demeurant à Saint-Paul
- Monsieur Michel LEGRAS, demeurant à Ons-en-Bray

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'Oise.

Fait à Beauvais, le

02 JUIN 2016



Didier MARTIN

**ARRÊTE N° 072016**

Accordant la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale  
à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2016

Le Préfet de l'Oise  
Chevalier de la légion d'honneur

VU le décret n°87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

VU le décret n°2005-48 du 25 janvier 2005 modifiant les conditions d'attribution de médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale,

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale ARGENT est décernée à :

- Monsieur ABBRUGIATI PATRICE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE SAINT JUST EN CHAUSSEE, demeurant à CUIGNIERES.
- Madame ANTUNES HELENA  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CATENOY, demeurant à CATENOY.
- Monsieur ARRANZ REMY  
AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE D'ANGICOURT, demeurant à ANGICOURT.
- Monsieur ARRANZ REMY  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE D'ANGICOURT, demeurant à ANGICOURT.
- Madame AUBERT LYDIE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CHI CLERMONT, demeurant à NOROY.
- Monsieur BABLED PHILIPPE  
AGENT DE MAITRISE, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.
- Madame BAILLON ANNE-SOPHIE  
IDE, HOPITAL LOCAL CREVECOEUR LE GRAND, demeurant à HETOMESNIL.
- Madame BAR ISABELLE  
AGENT SPECIALISE, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.
- Monsieur BAUDON THIERRY  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE NESLES LA VALLEE, demeurant à SERIFONTAINE.
- Madame BAUDRY MARTINE  
ADJOINT TECHNIQUE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREILLOISE, demeurant à CREIL.

- Madame **BEAUNIER GILBERTE**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE GENNEVILLIERS, demeurant à Sainte-Genevieve.

- Monsieur **BENNETOT DAVID**  
MAÎTRE OUVRIER, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur **BERROCAL ANTONIO**  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à ANTHEUIL-PORTES.

- Monsieur **BLASSET STEPHANE**  
RIPEUR, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREILLOISE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame **BODIN SYLVIE**  
ADJOINT DU PATRIMOINE, MAIRIE DE PERSAN, demeurant à LORMAISON.

- Monsieur **BONNAUD PHILIPPE**  
CADRE DE SANTE, CHI CLERMONT, demeurant à FITZ-JAMES.

- Madame **BORNSIAK CLAIRE**  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à GANNES.

- Monsieur **BOURGOIN STEPHANE**  
RESPONSABLE DU SERVICE JEUNESSE ET SPORT, MAIRIE DE SAINT JUST EN CHAUSSEE, demeurant à SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE.

- Madame **BOUROUMEAU ISABELLE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, SEAPFA, demeurant à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

- Madame **BRIERE SANDRINE**  
DIRECTRICE DES SERVICES FONCIERS, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREILLOISE, demeurant à CHELLES.

- Monsieur **CAFFIN ERIC**  
BRIGADIER CHIEF, MAIRIE DE PARMAIN, demeurant à AUNEUIL.

- Monsieur **CARLIER BENOIT**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE MERY LA BATAILLE, demeurant à MENEVILLERS.

- Madame **CARON CATHERINE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE ROMESCAMPS, demeurant à QUINCAMPOIX-FLEUZY.

- Madame **CAVARE-ADONAI FELIXIANA**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DE LA DEMOCRATIE DES CITOYENS, demeurant à CINQUEUX.

- Monsieur **CLEMENT LAURENT**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE MAREUIL SUR OURCQ, demeurant à MAREUIL-SUR-OURCQ.

- Madame **COLLIN VIRGINIE**  
AIDE SOIGNANT CS, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Madame **COPEAU PATRICIA**  
SECRETAIRE DE MAIRIE, MAIRIE DE VERNEUIL EN HALATTE, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Madame **COULOMBEL CATHERINE**  
AIDE-SOIGNANTE, HOPITAL LOCAL CREVECOEUR LE GRAND, demeurant à MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS.

- Madame **CRUET CAROLE**  
INFIRMIER CN, CHI CLERMONT, demeurant à BREUIL-LE-SEC.

- Madame **DANGOISSE NATHALIE**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE BAILLEUL SUR THERAIN, demeurant à BAILLEUL-SUR-THERAIN.

- Monsieur **DANGOISSE PASCAL**  
AGENT D'ENTRETIEN, MAIRIE DE BAILLEUL SUR THERAIN, demeurant à BAILLEUL-SUR-THERAIN.

- Monsieur **DELHAY PATRICK**  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à TALMONTIERS.

- Madame **DELILLE SABINE**  
REDACTEUR, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREILLOISE, demeurant à ESTREES-SAINT-DENIS.

- Madame **DENAIN GARCIA CHANTAL**  
REDACTEUR, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREILLOISE, demeurant à CHOISY-AU-BAC.

- Madame **DESVILLES CHARLOTTE**  
IDE CAT A GRD 2, HÔPITAL BRAUJON, demeurant à ANDEVILLE.

- Monsieur **DETREE ALAIN**  
Adjoint au maire, MAIRIE DE CHAUMONT EN VEXIN, demeurant à CHAUMONT-EN-VEXIN.

- Madame **DETREZ SABINE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE D'ANGICOURT, demeurant à ROSOY.

- Monsieur **DEVELAY FRANCK**  
ATTACHE, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE, demeurant à LAMORLAYE.

- Madame **DEWEERDT VERONIQUE**  
AIDE SOIGNANT CS, CHI CLERMONT, demeurant à CAUFFRY.

- Monsieur **DROMAT MICHAEL**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE LAGNY, demeurant à LAGNY.

- Madame **DUDOUT PATRICIA**  
DIRECTRICE GENERAL DES SERVICES, MAIRIE DE PRECY SUR OISE, demeurant à CHANTILLY.

- Madame **DUMONT FLORENCE**  
INFIRMIER, GROUPE HOSPITALIER VILLEMIN PAUL DOUMER, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **DUPUY CHRISTINE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CHI CLERMONT, demeurant à BREUIL-LE-SEC.

- Madame **DUQUENOY VERONIQUE**  
CADRE DE SANTE, CHI CLERMONT, demeurant à BRESLES.

- Madame **DURAND SONIA**  
CADRE DE SANTE, HOPITAL LOCAL CREVECOEUR LE GRAND, demeurant à LA NEUVILLE-SUR-OUDEUIL.

- Madame **FAUCHET MARYSE**  
AGENT DE MAIRIE, MAIRIE DE SERIFONTAINE, demeurant à SERIFONTAINE.

- Monsieur FERRAND FRANCK  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE DE COYE LA FORET, demeurant à COYE-LA-FORET.

- Madame FLAMENT CHRISTELLE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE LA RUE SAINT PIERRE, demeurant à LA RUE-SAINT-PIERRE.

- Madame FLAMENT DANIELLE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE SARTROUVILLE, demeurant à SERIFONTAINE.

- Madame FOSSE DOMINIQUE  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, MAIRIE DE MARGNY LES COMPIEGNE, demeurant à MARGNY-LES-COMPIEGNE.

- Monsieur FOSSE VINCENT  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE MARGNY LES COMPIEGNE, demeurant à MARGNY-LES-COMPIEGNE.

- Madame FOUREL CHRISTINE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à FITZ-JAMES.

- Monsieur FRANCOIS ARNAUD  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL NORD PAS-DE-CALAIS - PICARDIE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Monsieur GALLET ERIC  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE DE SAINT-QUEN L'AUMÔNE, demeurant à MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS.

- Monsieur GARCIA MARC  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE BAGNOLET, demeurant à CHAMBLY.

- Madame GAUDEFROY DELPHINE  
AIDE-SOIGNANTE, HOPITAL LOCAL CREVECOEUR LE GRAND, demeurant à LACHAUSSEE-DU-BOIS-DECU.

- Madame GAUGAIN NATHALIE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE DRANCY, demeurant à HAUTEFONTAINE.

- Madame GAVEL PASCALE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à ORRY-LA-VILLE.

- Madame GOMES ISABELLE  
ADJOINT D'ANIMATION, MAIRIE DE L'ISLE ADAM, demeurant à SAINTE-GENEVIEVE.

- Madame GORIN LISE  
AIDE SOIG CL SUP, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à HODENC-L'EVEQUE.

- Madame GUIDICE LAURE  
ATSEM, MAIRIE DE FITZ-JAMES, demeurant à FITZ-JAMES.

- Madame HERBET JOSIANE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Madame HEURTEUR MARGUERITE  
EMPLOYEE DE BIBLIOTHEQUE, MAIRIE DE SAINT VAST LES MELLO, demeurant à SAINT VAST LES MELLO.

- Madame HOUBRON FABJENNE  
ADJOINTE DU PATRIMOINE, MAIRIE DE JAUX, demeurant à COMPIEGNE.

- Madame HOUBEDEBERT CORINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF DES BIBLIOTHEQUES, MAIRIE DE PARIS -CABINET, demeurant à NOYON.

- Madame HOULLIER SYLVIANE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE MAUREGARD, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame IMOGAI CAROLINE  
REDACTEUR PRINCIPAL, CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE, demeurant à MARGNY-LES-COMPIEGNE.

- Monsieur JAMAUX SEBASTIEN  
AGENT DE MAITRISE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEE DE LA BRECHE ET DE LA NOYE, demeurant à BONVILLERS.

- Monsieur JARDIN CLAUDE  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE MARGNY LES COMPIEGNE, demeurant à CLAIROIX.

- Madame JEAN ANNETTE  
TECHNICIEN PARAMEDICAL, MAIRIE DE GOUSSAINVILLE, demeurant à PLAILLY.

- Monsieur JONQUET MICHEL  
TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER, PÔLE SANITAIRE DU VEXIN DE GISORS, demeurant à TRIE-CHATEAU.

- Monsieur KOHOU MATHIAS  
AIDE SOIG CL SUP, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

- Madame LAHACHE ANOUK  
ASSISTANT MEDICO ADMINISTRATIVE, CHI CLERMONT, demeurant à NOGENT SUR OISE.

- Monsieur LALY JEAN-PAUL  
Conseiller municipal, MAIRIE D'OURSSEL-MAISON, demeurant à OURSEL-MAISON.

- Madame LANIS CHRISTINE  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, VILLE DE CREIL, demeurant à LAIGNEVILLE.

- Madame LAURENT MICHELLE  
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS, MAIRIE DE L'ISLE ADAM, demeurant à BORAN-SUR-OISE.

- Madame LECLERCQ CHRISTELLE  
MAITRE NAGEUR SAUVETEUR, SICGENC, demeurant à VILLERS-SAINT-PAUL.

- Monsieur LECLERCQ JEAN-FRANCOIS  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE D'ACHY, demeurant à ACHY.

- Madame LECLERCQ LAURENCE  
AGENT TECHNIQUE, COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LISIERES, demeurant à ATTICHY.

- Madame LECOUSTRE PATRICIA  
AIDE SOIGNANTE, HÔPITAL ROBERT DEBRÉ, demeurant à SAINT-MARTIN-LONGUEAU.

- Madame LECUYER MARIE-THERESE  
CADRE SUPERIEUR SOCIO-EDUCATIF, CHI CLERMONT, demeurant à PLAINVAL.

- Monsieur LEDOUX ERIC  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE MARGNY LES COMPIEGNE, demeurant à THOUROTTE.

- Madame LEFEBVRE MARIE-EVE  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, MAIRIE DE PARIS, demeurant à PRECY-SUR-OISE.

- Madame LEFEVRE GHISLAINE  
ASSISTANT MEDICO ADMINISTRATIF, CHI CLERMONT, demeurant à FITZ-JAMES.

- Monsieur LEFEVRE HERVE  
MAITRE OUVRIER, CHI CLERMONT, demeurant à BREUIL-LE-SEC.

- Madame LEFORT FRANCOISE  
SECRETAIRE MEDICAL ET SOCIAL, MAIRIE DE PARIS CENTRE ACTION SOCIALE, demeurant à MAREUIL-SUR-OURCQ.

- Madame LE GOUGUEC CHRISTIANE  
INFIRMIERE, HOPITAL SAINT-LOUIS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame LEMETTEL MARIE-NOELLE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, VILLE DE CREIL, demeurant à CREIL.

- Monsieur LEONARDI FREDERIC  
MAITRE OUVRIER, CHI CLERMONT, demeurant à BRESLES.

- Monsieur LEPLONGEON YVES  
AGENT TERRITORIAL, MAIRIE DE LE MEUX, demeurant à LE MEUX.

- Monsieur LE POLLES CHARLES  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à AIRION.

- Monsieur LE POLLES CHARLES  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à AIRION.

- Madame LIEBE STEPHANIE  
REDACTEUR, MAIRIE DE PERSAN, demeurant à BORNEL.

- Monsieur LOISEL PASCAL  
CADRE DE SANTE, CHI CLERMONT, demeurant à MONCHY-SAINT-ELOI.

- Monsieur LORET PAUL  
AGENT SUPERIEUR D'EXPLOITATION, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PROPRIETE ET DE L'EAU, demeurant à MERU.

- Madame MAHIEUX LAETITIA  
INFIRMIER ISGS, CHI CLERMONT, demeurant à SAINT-REMY-EN-L'EAU.

- Madame MAINECOURT CHRISTELLE  
INFIRMIERE, PÔLE SANITAIRE DU VEXIN DE GISORS, demeurant à HANVOILE.

- Monsieur MALLARD THIERRY  
MAITRE OUVRIER, CHI CLERMONT, demeurant à LEGIANTIERS.

- Monsieur MARESCHAL JEAN-CLAUDE  
AGENT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE D'ABBEVILLE SAINT LUCIEN, demeurant à ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN.

- Madame MARTEAU LAURENCE  
ASSISTANT MEDICO ADMINISTRATIF, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Madame MARTINEAU HELENE  
AGENT SOCIAL, CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à ULLY-SAINT-GEORGES.

- Madame MATTIUSI EMMANUELLE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE PIERREFITTE SUR SEINE, demeurant à CINQUEUX.

- Monsieur MEDICI GUY  
Adjoint au maire, MAIRIE DE CHAUMONT EN VEXIN, demeurant à CHAUMONT-EN-VEXIN.

- Monsieur MEGA ENRIQUE  
MAITRE OUVRIER, CHI CLERMONT, demeurant à SAINT-MARTIN-LONGUEAU.

- Madame MERCIER BRIGITTE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à MONTATAIRE.

- Madame MICHEL SYLVIE  
ATSEM, MAIRIE DE DRANCY, demeurant à MOUY.

- Monsieur MIRALLEZ MARC-ANGE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE DE FLEURINES, demeurant à NOINTEL.

- Madame MOCOEUR CLAUDINE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à COMPIEGNE.

- Madame MONGIS MARIE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE DE SAINT-DENIS, demeurant à FEIGNEUX.

- Madame MONRIBOT-RIGON ANGELITA  
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE, MAIRIE DE PARIS, demeurant à BALAGNY-SUR-THERAIN.

- Monsieur MONTY FABRICE  
RIPEUR, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREILLOISE, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Monsieur MORAND PHILIPPE  
Adjoint au maire, MAIRIE DE CHAUMONT EN VEXIN, demeurant à CHAUMONT-EN-VEXIN.

- Madame MOREAU MARTINE  
Conseillère municipale, MAIRIE DE CHAUMONT EN VEXIN, demeurant à CHAUMONT-EN-VEXIN.

- Madame NAKACHE CATHIA  
ASSISTANTE MEDICO ADMINISTRATIVE, HOPITAL RENE MURET, demeurant à PEROY-LES-GOMBRIES.

- Madame NEVEU PASCALE  
INGENIEUR HYDROLOGUE HYGIENISTE DIVISIONNAIRE, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PROPRIETE ET DE L'EAU, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame NOGRETTE DIANA  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, MAIRIE DE WARLUIIS, demeurant à WARLUIIS.

- Madame PADRE MARYLINE  
ADJ. ADM. PAL., CENTRE D'ACTION SOCIALE - VILLE DE PARIS, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Monsieur PAPIILLON FREDDY  
AGENT D'ENTRETIEN, MAIRIE D'AIRION, demeurant à SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE.

- Madame PARENT JOSETTE  
ADJOINT TECHNIQUE DES COLLEGES DE IERES CLASSE, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES  
AFFAIRES SCOLAIRES, demeurant à MERU.

- Monsieur PERSYN THIERRY  
MAÎTRE OUVRIER, CENTRE HOSPITALIER PHILIPPE PINEL, demeurant à BONNEUIL-LES-EAUX.

- Madame PETIT CHRISTEL  
ASII QUALIFIE, CHI CLERMONT, demeurant à MAIMBEVILLE.

- Madame PHILIPPON CORINNE  
ASHQ CL NORMALE, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Madame PIAO FREDERIQUE  
AIDE-SOIGNANT CN, CHI CLERMONT, demeurant à PONT-SAINT-MAXENCE.

- Madame PORET MARIE LYSE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL NORD PAS-DE-CALAIS - PICARDIE,  
demeurant à SENLIS.

- Madame PRAQUIN SOPHIE  
AIDE-SOIGNANT CN, CHI CLERMONT, demeurant à AIRION.

- Madame RAINARD HELENE  
REDACTEUR, SIAAP, demeurant à VERBERIE.

- Madame RAPSEDE LAURENCE  
INFIRMIER, MAIRIE DE PARIS CENTRE ACTION SOCIALE, demeurant à MAREUIL-SUR-OURCQ.

- Madame ROUSSELIN BEATRICE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE LA RUE SAINT PIERRE, demeurant à LA RUE-SAINT-PIERRE.

- Madame ROUX VERONIQUE  
AIDE-SOIGNANT CS, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur SANSEPEE OLIVIER  
INGENIEUR HOSPITALIER, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur SEBIRE JOSEPH  
TECHNICIEN DES SERVICES OPERATIONNELS, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA  
PROPRETE ET DE L'EAU, demeurant à REILLY.

- Madame SERRIGNY NATHALIE  
INFIRMIERE DE CLASSE SUP, HÔPITAL JEAN VERDIER, demeurant à PONT-SAINT-MAXENCE.

- Monsieur SOARES ADERITO  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE SAINTINES, demeurant à CUISSY-LA-MOTTE.

- Madame SOREL GISELE  
IDE B NES CL SUP, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à ANDEVILLE.

- Monsieur SPITAELS DANY  
AIDE-SOIGNANT CN, CHI CLERMONT, demeurant à MAIGNELAY-MONTIGNY.

- Monsieur SZEWEKZEK JEAN-PIERRE

AGENT TECHNIQUE, MAIRIE DU PLESSIER SUR SAINT JUST, demeurant à LE PLESSIER-SUR-  
SAINT-JUST.

- Madame TABOUELLE PEBELIER SYLVIE  
AGENT SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES  
AFFAIRES SCOLAIRES, demeurant à PONT-SAINT-MAXENCE.

- Monsieur TARAFI STEPHANE  
ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF, MAIRIE DE PARIS CENTRE ACTION SOCIALE, demeurant à  
GLAINES.

- Monsieur TESTOLIN PATRICK  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL NORD PAS-DE-CALAIS - PICARDIE,  
demeurant à CRÉIL.

- Madame TRAULE PATRICIA  
PUERICULTRICE, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE SAINT DENIS, demeurant à LE  
PLESSIS-BELLEVILLE.

- Madame TROUCHET CATHY  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE RESSONS SUR MATZ, demeurant à RESSONS-SUR-MATZ.

- Madame VLAEMINCK FREDERIQUE  
OPQ, CHI CLERMONT, demeurant à SAINT-AUBIN-SOUS-ERQUERY.

- Madame VOLKOFF MARIE-FRANCOISE  
ATSEM, MAIRIE D'ANGICOURT, demeurant à ANGICOURT.

- Madame VOLKOFF MARIE-FRANCOISE  
ATSEM, MAIRIE D'ANGICOURT, demeurant à ANGICOURT.

- Monsieur WINTER JEAN-FRANCOIS  
AGENT DE SERVICE, MAIRIE DE CHANTILLY, demeurant à MONTATAIRE.

Article 2 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale VERMEIL est décernée à :

- Madame AMIEL SYLVIE  
ATTACHEE TERRITORIALE, MAIRIE DE LEVIGNEN, demeurant à LEVIGNEN.

- Madame AVENEL NOELLA  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE BEAUVAIS, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur BEURAIN ROBERT  
AGENT D'ENTRETIEN, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREILLOISE, demeurant à  
LAIGNEVILLE.

- Monsieur BELLONI JEAN-FRANCOIS  
ADJOINT TECHNIQUE, SEAPFA, demeurant à NANTEUIL-LE-HAUDOUIN.

- Monsieur BEL MICHEL  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE LEVIGNEN, demeurant à LEVIGNEN.

- Monsieur BERTON DIDIER  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE PUISEUX EN FRANCE, demeurant à PLAILLY.

- Madame BONNAY BEATRICE  
AIDE SOIGNANT CS, CHI CLERMONT, demeurant à BREUIL-LE-VERT.

- Madame BONNET PATRICIA  
ADJOINT DES CADRES CE, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Madame BOULA ELOISE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, GROUPE HOSPITALIER VILLEMIN PAUL DOUMER, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Madame BOUSQUIER MARYLINE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL, CONSEIL REGIONAL NORD PAS-DE-CALAIS - PICARDIE, demeurant à COMPIEGNE.

- Madame BOUVIER MARIE-PIERRE  
INFIRMER CS, CHI CLERMONT, demeurant à RAVENEL.

- Madame BRAMARD NADEGE  
ATSEM, MAIRIE DE CHEVINCOURT, demeurant à CHEVINCOURT.

- Madame BRASSERIE MARIE-CECILE  
ATTACHE, CHI CLERMONT, demeurant à LA NEUVILLE-EN-HEZ.

- Madame BROUCK BRIGITTE  
MAITRE OUVRIER, CHI CLERMONT, demeurant à FITZ-JAMES.

- Madame CAMIER CHRISTINE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à ANGY.

- Monsieur CANONGE MARC  
AIDE SOIG CL SUP, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à MONTATAIRE.

- Monsieur CARBON JOEL  
AGENT D'ENTRETIEN, GROUPE HOSPITALIER VILLEMIN PAUL DOUMER, demeurant à LIANCOURT.

- Madame CARDOT VALERIE  
AIDE-SOIGNANT CS, CHI CLERMONT, demeurant à SAINT-CREPIN-AUX-BOIS.

- Madame CARPENTIER MARIE-LINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CHI CLERMONT, demeurant à FRESNOY-LA-RIVIERE.

- Madame CASU MARIANNE  
INFIRMIERE CS, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur CHARTIER PHILIPPE  
ADJOINT TECHNIQUE, SIAAP, demeurant à TRIE-J.A-VILLE.

- Madame CLOET ISABELLE  
AIDE SOIGNANTE, PÔLE SANITAIRE DU VEXIN DE GISORS, demeurant à FONTENAY-TORCY.

- Madame COMELLI MARIE-PASCALE  
AIDE-SOIGNANT CS, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur COUELLE JOEL  
AGENT TERRITORIAL, MAIRIE DE THIESCOURT, demeurant à THIESCOURT.

- Monsieur CORDIER PASCAL  
AIDE-SOIGNANT CS, CHI CLERMONT, demeurant à AVRECHY.

- Monsieur DAUTREMONT MICHEL  
OPQ, HOPITAL LOCAL CREVECOEUR LE GRAND, demeurant à CREVECOEUR-LE-GRAND.

- Monsieur DAVID PATRICK  
AGENT DE MAITRISE, CHI CLERMONT, demeurant à SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE.

- Madame DE ALMEIDA MARIA  
INFIRMIER PSYCHIATRIQUE, CHI CLERMONT, demeurant à AGNETZ.

- Monsieur DECREUS JEAN-JACQUES  
ADJOINT TECHNIQUE, VILLE DE CREIL, demeurant à CIRES-LES-MELLO.

- Monsieur DELATTE PHILIPPE  
Conseiller municipal, MAIRIE D'OURSEL-MAISON, demeurant à OURSEL-MAISON.

- Monsieur DEMESSENCÉ ERIC  
AGENT DE MAITRISE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREILLOISE, demeurant à COMPIEGNE.

- Monsieur DENOYELLES DENIS  
CONDUCTEUR POIDS LOURDS, Communauté de communes du Pays de Valois, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame DENYS ELISABETH  
MAITRE OUVRIER, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur DESMOULINS JEAN-PIERRE  
Maire, MAIRIE DE SAINTINES, demeurant à SAINTINES.

- Madame DEVAUX GERALDINE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Madame DOMINOIS CHANTAL  
AIDE-SOIGNANT CS, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Madame DUBERNET MONIQUE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE TAVERNY, demeurant à ANGY.

- Madame DUBREUIL CATHERINE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE D'ATTICHY, demeurant à ATTICHY.

- Monsieur DUCHESNE MICHEL  
AIDE-SOIGNANT CS, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur DUCROCQ PATRICK  
RIPEUR-AGENT DE COLLECTE, Communauté de communes du Pays de Valois, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame DUPONT CATHIA  
MAITRE OUVRIER, CHI CLERMONT, demeurant à AIRION.

- Monsieur DUPONT HUBERT  
AGENT DE MAITRISE, CHI CLERMONT, demeurant à AIRION.

- Madame DUPROS OLGA  
IDE B NES CL SUP, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à LAGNY-LE-SEC.

- Madame DURAND NICOLE  
Conseillère municipale, MAIRIE D'ABANCOURT, demeurant à ABANCOURT.

- Monsieur FAIDUTTI PIERRE  
INGENIEUR TERRITORIAL, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE SAINT DENIS, demeurant à BORNEL.

- Monsieur FALLUEL DANIEL  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE PRECY SUR OISE, demeurant à PRECY-SUR-OISE.

- Madame FAUCHER SANDRINE  
CADRE SUPERIEUR DE SANTE, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Monsieur FAUCILLE VINCENT  
INFIRMIER ISGS, CHI CLERMONT, demeurant à EUSOYE.

- Madame FLAMAND SYLVIE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à BULLES.

- Madame FONTENELLE MARTINE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, GROUPE HOSPITALIER VILLEMEN PAUL DOUMER, demeurant à LABRUYERE.

- Madame GARRET JOSETTE  
AIDE SOIGNANTE, PÔLE SANITAIRE DU VEXIN DE GISORS, demeurant à SERIFONTAINE.

- Madame GIMENEZ ANNICK  
MOP, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à LAGNY-LE-SEC.

- Monsieur GOSSENT DOMINIQUE  
MAITRE OUVRIER, CHI CLERMONT, demeurant à AGNETZ.

- Monsieur GROSSIN DOMINIQUE  
INSPECTEUR CHEF DE LA SECURITE, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION ET PROTECTION, demeurant à CHAUMONT-EN-VEXIN.

- Madame HAUTECLOQUE DOMINIQUE  
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, MAIRIE DE WARLUIIS, demeurant à WARLUIIS.

- Madame HENNEBERT MARIE-LINE  
AIDE-SOIGNANT CS, CHI CLERMONT, demeurant à NOINTEL.

- Monsieur HUSSE JOEL  
Adjoint au maire, MAIRIE DE BRENOUILLE, demeurant à BRENOUILLE.

- Madame IMIELA FRANCOISE  
CADRE SUPERIEUR DE SANTE, CHI CLERMONT, demeurant à LIEUVILLERS.

- Madame JEREMY HELENA  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à HOUDANCOURT.

- Madame KETELS PATRICIA  
AS AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, CHI CLERMONT, demeurant à ULLY-SAINT-GEORGES.

- Monsieur KLEIN DENIS  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE D'AUBERVILLIERS, demeurant à PEROY-LES-GOMBRIES.

- Madame LABALETTE ANNE-MARIE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à ESTREES-SAINT-DENIS.

- Madame LAHMAR FAOUZI  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE JOUY LE MOUTIER, demeurant à LABOSSE.

- Madame LAMBERDIERE ARIANE  
INFIRMIERE, PÔLE SANITAIRE DU VEXIN DE GISORS, demeurant à TALMONTIERS.

- Monsieur LAMOTTE NOEL  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CATENOY, demeurant à CATENOY.

- Monsieur LAVAUD ROGER  
TECHNICIEN, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREILLOISE, demeurant à NAMPCCEL.

- Madame LEDEMAY LYDIE  
AS AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, PÔLE SANITAIRE DU VEXIN DE GISORS, demeurant à SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS.

- Monsieur LEFEVRE PATRICE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, GROUPE HOSPITALIER VILLEMEN PAUL DOUMER, demeurant à CATENOY.

- Madame LEFORESTIER ISABELLE  
CADRE DE SANTE, CHI CLERMONT, demeurant à BREUIL-LE-SEC.

- Madame LEGENDRE SYLVIE  
FONCTIONNAIRE TERRITORIAL, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur LESCOT DAVID  
AGENT DE MAITRISE, VILLE DE CREIL, demeurant à NOGENT-SUR-OISE.

- Monsieur LISMONDE JEAN-MARC  
DIRECTEUR, PÔLE SANITAIRE DU VEXIN DE GISORS, demeurant à VILLERS-SUR-AUCHY.

- Madame LONGA-CAUBERGHES JOCELYNE  
PSYCHIOMOTRICIEN CS, CHI CLERMONT, demeurant à GOUVIEUX.

- Monsieur MAGNEZ GERARD  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à AVRIGNY.

- Madame MAQUAIRE LYDIE  
AIDE-SOIGNANT, GROUPE HOSPITALIER VILLEMEN PAUL DOUMER, demeurant à ANGICOURT.

- Madame MARTIN SYLVIE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à AGNETZ.

- Madame MAZIER ANNE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à AGNETZ.

- Madame MAZURAS MARYLENE  
AIDE-SOIGNANT CE, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Madame **MERCIER CHRISTELLE**  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à NEUILLY-SOUS-CLERMONT.

- Monsieur **MICHEL DENIS**  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, PARIS MUSÉES, demeurant à BONNEUIL-EN-VALOIS.

- Madame **MONTAGNE BRIGITTE**  
CADRE DE SANTE, HÔPITAL LARIBOISIÈRE, demeurant à MONCHY-SAINT-ÉLOI.

- Madame **MORDA-COTEL MARIE-LINE**  
ATTACHÉE, Mairie de Rantigny, demeurant à BEAUVAIS.

- Monsieur **PAILLART JEAN-CHARLES**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à HERCHIES.

- Madame **PANDIKIAN SYLVIANE**  
AUX PUER CL EXC, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à ETOUY.

- Madame **PAUCHET CHRISTINE**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE VERNEUIL EN HALATTE, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Madame **PEAULET MARTINE**  
SECRETARIE DE MAIRIE, MAIRIE DE FLEURINES, demeurant à FLEURINES.

- Madame **PFEIFFER ODILE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CHI CLERMONT, demeurant à LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST.

- Monsieur **PIERRON PATRICE**  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE TREMBLAY EN FRANCE, demeurant à ANGICOURT.

- Monsieur **PROROKOVITCH JIM**  
INSPECTEUR CHEF DE LA SECURITE, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION ET PROTECTION, demeurant à AMY.

- Madame **RECOLET NELLY**  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à GRANDFRESNOY.

- Monsieur **RICARD JOEL**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE THOUROITTE, demeurant à RIBECOURT-DRESLINCOURT.

- Madame **RIGAULT BEATRICE**  
Adjointe au maire, MAIRIE DE GODENVILLERS, demeurant à GODENVILLERS.

- Monsieur **RIVIERE ALAIN**  
ERGOTHERAPEUTE, CENTRE HOSPITALIER SAINTE ANNE, demeurant à MOUY.

- Monsieur **ROBERT FRANCOIS**  
AIDE-SOIGNANT CE, CHI CLERMONT, demeurant à SAINT-MARTIN-AUX-BOIS.

- Monsieur **RODRIGUES BRUNO**  
ADJOINT TECHNIQUE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET DES DEPLACEMENTS, demeurant à MAREUIL-SUR-OURCQ.

- Monsieur **ROMANCANT HERVE**  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS, GROUPE HOSPITALIER VILLEMIN PAUL DOUMER, demeurant à LAWARDE-MAUGER.

- Monsieur **ROSEAU MARC**  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE PARIS DIRECTION DE LA DEMOCRATIE DES CITOYENS, demeurant à BEAUVAIS.

- Madame **ROUVILLE CARMELLE**  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à WAVIGNIES.

- Monsieur **RUINET RUDY**  
ADJOINT D'ACCUEIL DE SURVEILLANCE ET DE MAGASINAGE, PARIS MUSÉES, demeurant à PONT-SAINTE-MAXENCE.

- Madame **SAHIR OUISA**  
PSYCHOLOGUE, CHI CLERMONT, demeurant à BAILLEVAL.

- Madame **SAMBO ARLETTE**  
IDE CAT A GRD 2, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à MERU.

- Madame **SAMYN ELISABETH**  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à LA NEUVILLE-ROY.

- Madame **SARAZIN ELISABETH**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CHI CLERMONT, demeurant à LE VAUMAIN.

- Madame **SASIAS GHISLAINE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, HOPITAL LARIBOISIERE, demeurant à MERU.

- Monsieur **SIEMIENIEC GILLES**  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE LA NEUVILLE BOSC, demeurant à SAINT-CREPIN-IBOUVILLERS.

- Madame **SOKOUR CORINE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, HÔPITAL SAINT-ANTOÏNE, demeurant à VERSIGNY.

- Madame **STÉPHAN JOCÉLYNE**  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à CAUFFRY.

- Madame **THELOT ISABELLE**  
MONITRICE EDUCATIVE, CHI CLERMONT, demeurant à AUGER-SAINT-VINCENT.

- Monsieur **THIERRY HERVE**  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE D'AUBERVILLIERS, demeurant à CHANTILLY.

- Madame **THIERY CORINE**  
ADJOINT ADMINISTRATIF, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREILLOISE, demeurant à NEUILLY-SOUS-CLERMONT.

- Monsieur **THOMAS PHILIPPE**  
AGENT SUPERIEUR D'EXPLOITATION, MAIRIE DE PARIS - RESSOURCES HUMAINES, demeurant à FRESNOY-LA-RIVIERE.

- Madame **THORENS NATHALIE**  
AIDE-SOIGNANT CS, CHI CLERMONT, demeurant à LAIGNEVILLE.

- Madame **VAISSE PASCALE**  
CADRE DE SANTE, CHI CLERMONT, demeurant à SAINT-AUBIN-SOUS-ERQUERY.

- Madame **VAN LIEFDE VERONIQUE**  
INFIRMIER, CHI CLERMONT, demeurant à CHOISY-AU-BAC.

- Madame VENACHE CATHERINE  
AIDE-SOIGNANT, GROUPE HOSPITALIER VILLEMEN PAUL DOUMER, demeurant à LABRUYERE.

- Madame VIGNERON SANDRINE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à CAUFFRY.

- Madame VINCENT JOCELYNE  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE CE, CHI CLERMONT, demeurant à MORAINVILLIERS.

Article 3 : la médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale OR est décernée à :

- Madame ARMANGE LUCIENNE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE DRANCY, demeurant à ORMOY-VILLERS.

- Monsieur ASLINE JEAN-PIERRE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à AGNETZ.

- Madame BACQUET VERONIQUE  
ASE PRINCIPAL, CHI CLERMONT, demeurant à JAUX.

- Madame BARREAU SABINE  
INFIRMIERE DE CLASSE SUP, HÔPITAL JEAN VERDIER, demeurant à NEUILLY-SOUS-CLERMONT.

- Monsieur BARRUET ERIC  
CONDUCTEUR AMBULANCIER, GROUPE HOSPITALIER VILLEMEN PAUL DOUMER, demeurant à SAINT-MARTIN-LONGUEAU.

- Monsieur BATHILY AROUNA  
ADJOINT TECHNIQUE, VILLE DE CREIL, demeurant à CREIL.

- Monsieur BAUWENS JOEL  
CADRE DE SANTE, CHI CLERMONT, demeurant à AGNETZ.

- Madame BEAUCLAIR CORINNE  
AIDE SOIGNANTE, PÔLE SANITAIRE DU VEXIN DE GISORS, demeurant à FLAVACOURT.

- Monsieur BENOIST PHILIPPE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à LE PLESSIER-SUR-SAINT-JUST.

- Madame BIGORNE JEANINE  
AS MED ADM, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à TRIE-CHATEAU.

- Madame BORONAT DOMINIQUE  
TECH LABO CS BNES, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à LAMORLAYE.

- Monsieur BULTEL PASCAL  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE VERNEUIL EN HALATTE, demeurant à SAINT-SAUVEUR.

- Monsieur BUQUET DIDIER  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à BREUIL-LE-VERT.

- Madame CALABIO MYRIAM  
AIDE SOIGNANTE, HÔPITAL RENÉ MURET, demeurant à LE PLESSIS-BELLEVILLE.

- Madame CARIOU MONIQUE  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, MAIRIE DE PARIS, demeurant à LAMORLAYE.

- Madame CARON ALICE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE PARIS-DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, demeurant à SENLIS.

- Monsieur CHAPEYROU PHILIPPE  
EDUCATEUR DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME, demeurant à CATILLON-FUMECHON.

- Madame CHARPENTIER FRANCOISE  
AGENT SOCIAL, CASVP DIRECTION GENERALE, demeurant à CHANTILLY.

- Madame CHEVANCHE FLORENCE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, PARIS MUSÉES, demeurant à VARINFROY.

- Monsieur COATANTIEC ERIC  
AIDE-SOIGNANT, GROUPE HOSPITALIER VILLEMEN PAUL DOUMER, demeurant à LIANCOURT.

- Monsieur COMMANS PHILIPPE  
COORDINATEUR DE PROJETS, CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE, demeurant à MARGNY-LES-COMPIEGNE.

- Monsieur CORNILLE PASCAL  
RIPEUR, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREILLOISE, demeurant à CREIL.

- Monsieur COURTOIS ALAIN  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à LAIGNEVILLE.

- Madame DANVIN DORIS  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CHI CLERMONT, demeurant à BREUIL-LE-VERT.

- Monsieur DAVID BRUNO  
MAITRE OUVRIER PRINCIPAL, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Madame DECOUVREUR JOSY  
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL, MAIRIE DE SAINT LEU D'ESSERENT, demeurant à SAINT-LEU-D'ESSERENT.

- Monsieur DEFOSEZ DIDIER  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CHI CLERMONT, demeurant à QUINQUEMPOIX.

- Monsieur DELAMARRE SERGE  
REDACTEUR PRINCIPAL, VILLE DE CREIL, demeurant à CREIL.

- Monsieur DELLERIE MARC  
INSPECTEUR CHEF DE SECURITE, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA PREVENTION ET PROTECTION, demeurant à CHAMBLAY.

- Madame DESEQUELLES CATHERINE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à LA RUE-SAINT-PIERRE.

- Monsieur DHU JEAN-MARIE  
AIDE-SOIGNANT, HÔPITAL LARIBOISIÈRE, demeurant à LAMORLAYE.

- Monsieur DOVERGNE PATRICE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE LIANCOURT, demeurant à LIANCOURT.

- Madame DOYEN SYLVIANE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à ANGICOURT.

- Madame DUBOIS MYLENE  
AGENT SPECIALISE, CHI CLERMONT, demeurant à SACY-LE-GRAND.

- Monsieur DUBOST THIERRY  
CADRE SUPERIEUR DE SANTE, CHI CLERMONT, demeurant à GOUVIEUX.

- Monsieur DUCLOS MICHEL  
INGENIEUR DIVISIONNAIRE DES TRAVAUX, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DE LA VOIRIE ET  
DES DEPLACEMENTS, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Madame DUCOUSSO VERONIQUE  
AIDE-SOIGNANTE, HOPITAL LOCAL CREVECOEUR LE GRAND, demeurant à CREVECOEUR-LE-  
GRAND.

- Madame FANON VERONIQUE  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE SAINT DENIS,  
demeurant à LAMORLAYE.

- Madame FEAT MARIE-CLAIRE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, GROUPE HOSPITALIER VILLEMEN PAUL DOUMER, demeurant à  
SAINT-MARTIN-LONGUEAU.

- Madame FLEUREAU CHANTAL  
AIDE SOIG CL EXCEP, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à CHAMBLY.

- Madame FLOURY SABINE  
CADRE SUPERIEUR DE SANTE, CHI CLERMONT, demeurant à AVRECHY.

- Monsieur FROBERGER JEAN-MARC  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE.

- Monsieur FUSZ GAËTAN  
MOP, HÔPITAL, BEAUJON, demeurant à ERCUIS.

- Monsieur GADRAS LUCIEN  
Conseiller municipal, MAIRIE DE VILLERS SOUS SAINT LEU, demeurant à VILLERS-SOUS-SAINT-  
LEU.

- Madame GAUZERE MARTINE  
ASSISTANTE MATERNELLE, CRECHE FAMILIALE LA MAISON DES ENFANTS, demeurant à  
MARGNY-LES-COMPIEGNE.

- Monsieur GAZENGEL MICHEL  
TECHNICIEN PRINCIPAL, CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SEINE SAINT DENIS, demeurant à  
PEROY-LES-GOMBRIES.

- Monsieur GEFFROY JACQUES  
AGENT TECHNIQUE, MAIRIE DE BAILLEUL SUR THERAIN, demeurant à BAILLEUL-SUR-  
THERAIN.

- Madame GILBERT-COLLET CHRISTIANE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, HOPITAL LARIBOISIÈRE, demeurant à PONT-SAINT-MAXENCE.

- Monsieur GOSSANT JEAN-AURICE

AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS, GROUPE HOSPITALIER VILLEMEN PAUL DOUMER,  
demeurant à SACY-LE-GRAND.

- Madame GOVAERT BRIGITTE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à AGNETZ.

- Madame HENON SYLVIE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CHI CLERMONT, demeurant à AGNETZ.

- Madame HERCELIN SABINE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à BREUIL-LE-VERT.

- Monsieur HERON THIERRY  
TECHNICIEN PRINCIPAL, SIAAP, demeurant à BORNEL.

- Monsieur HOARAU DANIEL  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE DE SURESNES, demeurant à MERU.

- Monsieur JANET REMY  
CHEF D'EQUIPE CONDUCTEUR AUTOMOBILE, MAIRIE DE PARIS-DIRECTION IMMOBILIER  
LOGISTIQUE TRANSPORTS, demeurant à MELLO.

- Madame JURKIEWICZ PATRICIA  
MAITRE OUVRIER, CHI CLERMONT, demeurant à LIEUVILLERS.

- Monsieur KOPAL DANIEL  
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL, MAIRIE DE MARGNY LES COMPIEGNE, demeurant à  
GIRAUMONT.

- Monsieur KRAKOWSKI STEPHANE  
Adjoint au maire, MAIRIE DE VILLERS SOUS SAINT LEU, demeurant à VILLERS-SOUS-SAINT-LEU.

- Monsieur KURLAPSKI LAURENT  
AGENT DE MAITRISE, VILLE DE CREIL, demeurant à MOGNEVILLE.

- Madame LANCLET BERNARDINE  
CADRE SUPERIEUR DE SANTE, CHI CLERMONT, demeurant à BRESLES.

- Madame LASTRA ANNIE  
AIDE SOIGNANTE, HOPITAL, RENE MURET, demeurant à LE PLESSIS-BELLEVILLE.

- Madame LECOMTE CHRISTINE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à ERQUERY.

- Madame LEFEVRE CHANTAL  
AIDE-SOIGNANT, GROUPE HOSPITALIER VILLEMEN PAUL DOUMER, demeurant à GIENCOURT.

- Monsieur LEFEVRE THIERRY  
TECHNICIEN SUPERIEUR, CHI CLERMONT, demeurant à FITZ-JAMES.

- Madame LEMAIRE MARIE-JOSE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CHI CLERMONT, demeurant à ANGICOURT.

- Monsieur LEMAITRE DENIS  
REDACTEUR, VILLE DE CREIL, demeurant à LAIGNEVILLE.

- Madame LEVENEUR THERESE  
AIDE-SOIGNANT, GROUPE HOSPITALIER VILLEMEN PAUL DOUMER, demeurant à CAUVIGNY.

- Madame MACHADO MARYLENE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, PÔLE SANITAIRE DU VEXIN DE GISORS, demeurant à COURCELLES-LES-GISORS.

- Monsieur MAGNIER DIDIER  
AGENT DE MAITRISE, CHI CLERMONT, demeurant à AGNETZ.

- Madame MAGNIER PATRICIA  
ADJOINT ADMINISTRATIF, CHI CLERMONT, demeurant à AGNETZ.

- Monsieur MERCIER ALAIN  
CADRE SOCIO-EDUCATIF, CHI CLERMONT, demeurant à CLERMONT.

- Madame MORDELET BEATRICE  
AS MED ADM, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à CROUY-EN-THELLE.

- Monsieur NARAYANIN MAGLOIRE  
INFIRMIER, GROUPE HOSPITALIER PAUL GUIRAUD, demeurant à NEUFCHELLES.

- Madame PACCOT NATHALIE  
CADRE DE SANTE, CHI CLERMONT, demeurant à VILLENEUVE-SUR-VERBERIE.

- Monsieur PANEK ALAIN  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE PARIS-DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE, demeurant à CREPY-EN-VALOIS.

- Monsieur PINEAU GERARD  
AGENT DE MAITRISE, SIAAP, demeurant à MERU.

- Monsieur PINSSON JACQUES  
Maire, MAIRIE DE VILLERS SOUS SAINT LEU, demeurant à VILLERS-SOUS-SAINT-LEU.

- Madame PIQUET MARIE-CLAUDE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à CLAIROIX.

- Madame PoesSEL MARYSE  
ATTACHE TERRITORIAL, MAIRIE DE CAUFFRY, demeurant à CAUFFRY.

- Monsieur POETTE GUY  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE ROYE, demeurant à CRAPEAUMESNIL.

- Madame PORTE LAURENCE  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE D'AUBERVILLIERS, demeurant à MOYENNEVILLE.

- Madame POUGET DOMINIQUE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à FITZ-JAMES.

- Madame QUET MARIE-CHRISTINE  
INFIRMIER PSYCHIATRIQUE, CHI CLERMONT, demeurant à VILLERS-SAINT-SEPULCRE.

- Monsieur RAMBOUR PIERRE  
Maire, MAIRIE DE CHAUMONT EN VEXIN, demeurant à CHAUMONT-EN-VEXIN.

- Monsieur RICHARD GERRY  
ATTACHE, VILLE DE CREIL, demeurant à CREIL.

- Monsieur ROBILLARD DOMINIQUE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à AGNETZ.

- Madame ROBILLARD FLORENCE  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à AGNETZ.

- Monsieur RONDEL DENIS  
AGENT DE MAITRISE, MAIRIE DE CERGY, demeurant à LOCONVILLE.

- Madame ROUSSEAU JEANINE  
ADJOINT DES CADRES CS, CHI CLERMONT, demeurant à AGNETZ.

- Madame SANCHEZ MARIA  
ADJOINT ADMINISTRATIF, MAIRIE D'AUBERVILLIERS, demeurant à PLAILLY.

- Monsieur SENEGAS DENIS  
MAITRE OUVRIER, CHI CLERMONT, demeurant à SAINT-AUBIN-SOUS-ERQUERY.

- Madame SLODOBA BEATRICE  
INFIRMIERE, PÔLE SANITAIRE DU VEXIN DE GISORS, demeurant à TRIE-CHATEAU.

- Madame TEFIT PATRICIA  
AIDE SOIGANT, HÔPITAL BEAUJON, demeurant à CHAMBLY.

- Monsieur TEUF JEAN-PHILIPPE  
ADJOINT TECHNIQUE, MAIRIE DE CHIRY OURSCAMP, demeurant à CHIRY-OURSCAMP.

- Madame THIBAUT MARIE-CLAUDE  
CHARGÉE DU DOMAINE PUBLIC RURAL, VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, demeurant à COMPIEGNE.

- Madame THUILLIER SONIA  
INFIRMIER CS, CHI CLERMONT, demeurant à AIRION.

- Madame VARIN MARYSE  
CADRE DE SANTE, CHI CLERMONT, demeurant à VERNEUIL-EN-HALATTE.

- Monsieur VERON LOURDES  
INFIRMIER, HÔPITAL SAINT-LOUIS, demeurant à ANDEVILLE.

Article 4 : Le présent arrêté fait l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble, 2, Place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Madame la directrice de cabinet est chargée, de l'exécution du présent arrêté.

Beauvais, le

20 JUN 2016

  
Didier MARTIN

PREFET DE L'OISE

CABINET DU PREFET

**A R R E T E N°072016 du 20 juin 2016**

Accordant la médaille d'honneur agricole

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2016

Le préfet,  
Chevalier de la légion d'honneur

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2016 ;

Sur proposition de madame la directrice de cabinet,

**A R R E T E**

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- Monsieur ARVIN-BEROD AYMERIC  
CHARGE D'AFFAIRES, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET  
demeurant à ANGY
- Madame BONACCORSI LAURENCE  
CONSEILLER COMMERCIAL, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à SAINT-CREPIN-AUX-BOIS
- Madame CHORON GHISLAINE  
TECHNICIENNE DE SURFACE, GAMM VERT, LONGUEIL-ANNEL  
demeurant à LONGUEIL-ANNEL
- Madame CHRETIEN NATHALIE  
EMPLOYEE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, BEAUVAIS  
demeurant à GOINCOURT
- Monsieur COLIN ARNAUD  
VENDEUR, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à ETOUY
- Madame COUVERCHEL STEPHANIE  
ATTACHEE COMMERCIALE, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET  
demeurant à BONLIER
- Madame DUBROMEL FANNY  
VENDEUSE, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à CHEVINCOURT

- Madame DURAND SANDRINE  
ASSISTANT COMMERCIAL, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET  
demeurant à LAVERSINES
- Madame FERREIRA PAULA  
CONSEILLER CLIENTELE, CREDIT AGRICOLE ILE DE FRANCE, PARIS  
demeurant à LA CHAPELLE-EN-SERVAL
- Madame FILS BARBARA  
CONSEILLERE COMMERCIALE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, BEAUVAIS  
demeurant à FRANCASTEL
- Madame HAYER CHANTAL  
CORRESPONDANT D'ACCUEIL, MSA DE PICARDIE, BOVES  
demeurant à ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN
- Madame KLUTSCH NADINE  
HOTESSE DE CAISSE, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à WARIJUIS
- Monsieur LANGLOIS FREDERIC  
RESPONSABLE MAGASIN, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à SONGEONS
- Madame LAURENT NATHALIE  
CONSEILLER CLIENTELE, CREDIT AGRICOLE, PARIS 12EME  
demeurant à RESSONS-SUR-MATZ
- Monsieur LAVALLEE JEAN-PIERRE  
RESPONSABLE SILO, SCA NORIAP, LONGUEAU  
demeurant à LEGLANTIER
- Madame LECOCQ CHRISTINE  
TECHNICIENNE PSSP, MSA DE PICARDIE, BOVES  
demeurant à PONCHON
- Madame LEGUILLETTE CLAUDIA  
ANIMATEUR ASSURANCES PROFESSIONNELLE, CREDIT AGRICOLE BRIE  
PICARDIE, AMIENS  
demeurant à ROUVRES-EN-MULTIEN
- Monsieur PERROT MICHEL  
VENDEUR GV, VERTDIS, SAINT-LAURENT-BLANGY  
demeurant à BONNEUIL-LES-FAUX
- Monsieur PRUD'HOMME CHRISTOPHE  
ATTACHE COMMERCIAL, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET  
demeurant à BEAUVAIS
- Monsieur ZENIT OLIVIER  
AGENT QUALIFIE, SCA NORIAP, LONGUEAU  
demeurant à BEAUVAIS

Article 2 : La médaille d'honneur agricole Vermeil est décernée à :

- Madame **BEAU VALERIE**  
TECHNICIEN D'ASSURANCE, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET  
demeurant à BEAUVAIS
- Madame **BELLAY SYLVIE**  
CADRE SECTEUR BANCAIRE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à HANVOILE
- Monsieur **BOYER FREDERIC**  
EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à AUNEUIL
- Madame **BRAULT VERONIQUE**  
ASSISTANT DE DIRECTION, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET  
demeurant à BEAUVAIS
- Monsieur **CAULIER JEAN-LOUIS**  
CADRE BANCAIRE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à BEAUVAIS
- Monsieur **DELATTRE BRUNO**  
TECHNICO COMMERCIAL, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, BEAUVAIS  
demeurant à WARIUIS
- Monsieur **NOEL ARMEL**  
COORDINATEUR LOGISTIQUE, SODIAAL UNION NORD, AIRAINES  
demeurant à ECUVILLY
- Monsieur **PERVE MICHEL**  
AGENT ADMINISTRATIF, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à TROISSEREUX
- Monsieur **PLAYS JEAN-LOUIS**  
EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à GOINCOURT
- Madame **STUBBE MARIANNE**  
GESTIONNAIRE SANTE, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET  
demeurant à BEAUVAIS
- Monsieur **SZYKALARZ JAMES**  
CONSEILLER AGRICOLE PRO, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à MENNEVILLERS
- Monsieur **YVER JEAN-LOUIS**  
INFORMATICIEN, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à LAVERSINES
- Monsieur **ZANETTI THIERRY**  
TECHNICO COMMERCIAL, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à CHAMBLY

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- Monsieur **BEAU THIERRY**  
RESPONSABLE DE SERVICE, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET  
demeurant à BEAUVAIS

- Monsieur **BOUGRAT JEAN-MARC**  
INGENIEUR SYSTEME, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à SAINT-AUBIN-EN-BRAY
- Madame **DELUCHEUX CLAUDINE**  
ANALYSTE RECOUVREMENT, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, BEAUVAIS  
demeurant à ABBECOURT
- Monsieur **INTHNAVONG MICHEL**  
CONDUCTEUR D'ENGINS, FRANCE GALOP, CHANTILLY  
demeurant à CHANTILLY
- Madame **JOUVENAT-BABION SYLVIE**  
COORDONATEUR-PROTECTION SOCIALE, Caisse de mutualité sociale agricole de l'Île-de-France, Gentilly  
demeurant à JAMERICOURT
- Monsieur **SCARPETTA DIDIER**  
INGENIEUR D'EXPLOITATION, Pacifica, Paris  
demeurant à SENLIS
- Madame **VAN COILLIE HELENE**  
ASSISTANT COMMERCIAL, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à BEAUVAIS

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

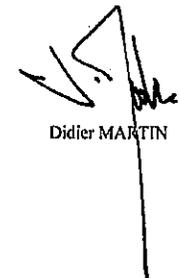
- Monsieur **ALFONSI JEAN-BERNARD**  
EMPLOYE DE BANQUE, CRCA NORD EST, REIMS  
demeurant à BERNEUIL-SUR-AISNE
- Madame **ANQUETIL SUZANNE**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à BEAUVAIS
- Monsieur **BELOURIEZ HERVE**  
CADRE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à GOUVIEUX
- Monsieur **BULTEUX DANY**  
ANALYSTE DE FORMATION, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à MONTREUIL-SUR-THERAIN
- Madame **DE DEROY CHRISTINE**  
CHARGEE D'AFFAIRES, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, BEAUVAIS  
demeurant à GERBEROY
- Monsieur **DELAMARRE JEAN-CLAUDE**  
MAGASINIER, SCA NORIAP, LONGUEAU  
demeurant à HALLOY
- Monsieur **DELATTRE PATRICK**  
EMPLOYE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, BEAUVAIS  
demeurant à COMPIEGNE

- Monsieur **DORTU PHILIPPE**  
EMPLOYE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, BEAUVAIS  
demeurant à GOINCOURT
- Madame **ESCALUP JOSEE**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, BEAUVAIS  
demeurant à SAINT-LEGER-EN-BRAY
- Madame **GAMOT CHRISTINE**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, BEAUVAIS  
demeurant à LE FAY-SAINT-QUENTIN
- Monsieur **GRAU VINCENT**  
EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, BEAUVAIS  
demeurant à BEAUVAIS
- Madame **JACQUELIN ANNICK**  
CONSEILLER PROFESSIONNEL ET AGRICOLE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE,  
BEAUVAIS  
demeurant à CAUFFRY
- Madame **LEGAGNEUX PASCALE**  
SALARIEE, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET  
demeurant à CRILLON
- Madame **LETAILLEUR SYLVIE**  
GESTIONNAIRE PSSP, MSA DE PICARDIE, BOVES  
demeurant à SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE
- Madame **LE VERGE MARTINE**  
COORDONATEUR, MSA DE PICARDIE, BOVES  
demeurant à BEAUVAIS
- Madame **NIQUET BRIGITTE**  
GESTIONNAIRE, MSA DE PICARDIE, BOVES  
demeurant à FOUQUEROLLES
- Madame **PEINATO MARYLINE**  
TECHNICIEN ADMINISTRATIF, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à ALLONNE
- Madame **REMOND CHANTAL**  
ASSISTANT COMMERCIAL, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à CLERMONT
- Monsieur **VAN DEN HEED GERARD**  
EMPLOYE CABP, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à SAINT-PAUL
- Monsieur **VASSEUR ALAIN**  
CONSEILLER CLIENTELE PARTICULIERS, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE,  
AMIENS  
demeurant à LABOISSIERE-EN-THELLE
- Madame **VERGER MARTINE**  
TECHNICIEN EN PROTECTION SOCIALE, MSA DE PICARDIE, BOVES  
demeurant à BEAUVAIS

- Madame **ZAPATA PIERRETTE**  
EMPLOYEE, CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE, AMIENS  
demeurant à BEAUVAIS

Article 5 : La directrice de cabinet est chargée, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Beauvais, le 20 JUIN 2016



Didier MARTIN

PREFECTURE  
Bureau du cabinet  
Cellule ordre public

**Arrêté réglementant la vente et l'utilisation des artifices de divertissement, la vente à emporter de boissons alcooliques et la vente de produits combustibles dans le département de l'Oise à l'occasion de la Fête Nationale**

LE PREFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'honneur

VU le code pénal ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2215-1 ;

VU le code de la santé publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-455 du 4 mai 2010 relatif à la mise sur le marché et au contrôle des produits explosifs ;

VU l'arrêté du 31 mai 2010, modifié par l'arrêté du 25 février 2011, pris en application des articles 3, 4 et 6 du décret n°2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu le décret du président de la République du 17 décembre 2015 nommant en Conseil des ministres M. Didier MARTIN préfet du département de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2016 publié au recueil des actes administratifs donnant délégation de signature à Mme Fabienne DECOTTIGNIES, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Oise ;

Considérant que la période des fêtes, et notamment celle de la Fête Nationale donne régulièrement lieu à des troubles à l'ordre public et à la commission de faits de violences urbaines, à des dégradations de biens publics et privés, relevés à plusieurs reprises, par incendies provoqués intentionnellement, par des personnes, isolées ou en réunion, en particulier durant la nuit du 13 au 14 juillet, que ces troubles sont susceptibles de survenir dans l'ensemble du département ;

Considérant que l'utilisation des artifices de divertissement impose des précautions particulières, en regard des dangers, accidents, et atteintes graves aux personnes et aux biens, aux troubles à la tranquillité et à l'ordre public, qui peuvent résulter de leur utilisation inconsidérée, particulièrement sur la voie publique et dans les lieux de rassemblement ;

Considérant que la consommation d'alcool occasionne régulièrement des troubles à l'ordre public et des nuisances, notamment en soirée, que ces troubles sont provoqués par des individus consommant de l'alcool

"Conformément aux dispositions du décret n°65.29 du 11 janvier 1965 modifié par le décret n°83.1025 du 28 novembre 1983, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification".

-29-

sur la voie publique, et notamment la veille de la Fête Nationale, que cet alcool provient la plupart du temps de commerces vendant des boissons alcooliques à emporter ;

Considérant l'accidentologie routière constatée dans le département de l'Oise, et notamment la part de la consommation excessive d'alcool qui est à l'origine de nombreux accidents mortels, notamment lors des soirées festives liées à des événements sportifs ou des soirées de la Fête Nationale ;

Considérant que le grand nombre de véhicules brûlés à l'occasion de ces festivités et dont l'un des moyens consiste à utiliser des carburants et combustibles domestiques

Considérant la nécessité de prévenir la répétition de tels actes qui portent atteinte gravement à la sécurité des personnes et des biens à l'occasion des festivités des 10 juillet (finale de l'Euro 2016) et 13 et 14 juillet 2016 ;

Sur proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> : Artifices de divertissement.**

La vente des artifices de divertissement des groupes C2 et C3 ou K2 et K3, au sens du décret n°2010-455 du 4 mai 2010, est interdite dans le département de l'Oise, du 9 juillet 2016 au 15 juillet 2016, sauf pour les professionnels titulaires du certificat de qualification ou d'un agrément délivré par le préfet.

L'utilisation des artifices de divertissement des groupes C2 et C3 ou K2 et K3 est interdite, du 9 juillet 2016 (20 H) au 15 juillet 2016 (8 H), sauf pour les professionnels titulaires du certificat de qualification ou d'un agrément délivré par le préfet, sur la voie publique ou en direction de la voie publique dans le département de l'Oise.

Les titulaires d'un certificat de qualification pourront utiliser des artifices de divertissement conformément aux dispositions fixées par l'article 28 de l'arrêté ministériel du 31 mai 2010 modifié.

**Article 2 : Vente à emporter de boissons alcooliques**

Sont interdites du 9 juillet 2016 (20 heures) jusqu'au 15 juillet 2016 (8 heures) :

- toute vente de boissons alcooliques à emporter au sein des débits de boissons temporaires

- et toute consommation de boissons alcooliques du 2<sup>ème</sup> au 5<sup>ème</sup> groupe sur la voie publique

exclusivement dans les communes de l'Oise de plus de 5000 habitants dont la liste figure en annexe.

**Article 3 : Essence**

Sont interdits du 9 juillet 2016 (20 heures) au 15 juillet 2016 (8 heures) la distribution, le transport, la vente et l'achat de carburant en bidon ou récipient transportable dans le département de l'Oise.

Les gérants des stations service, notamment de celles disposant d'appareils ou pompes automatisés de distribution d'essence, devront s'assurer du respect de cette prescription.

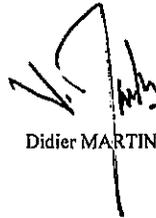
**Article 4 :** L'affichage du présent arrêté doit être assuré sur chaque distributeur de carburant et dans les établissements commerciaux concernés.

"Conformément aux dispositions du décret n°65.29 du 11 janvier 1965 modifié par le décret n°83.1025 du 28 novembre 1983, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification".

-30-

Article 5 : La sous-préfète, directrice de cabinet, les sous-préfets de Clermont, Compiègne et Senlis, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale, les maires du département sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la préfecture et des sous-préfectures de Clermont, Compiègne et Senlis.

Beauvais, le 04 JUIL. 2016



Didier MARTIN

Annexe : Liste des communes de plus de 5 000 habitants concernées par l'article 2  
« Vente à emporter de boissons alcooliques »

BEAUVAIS  
CHAMBLY  
CHANTILLY  
CLERMONT  
COMPIEGNE  
CREIL  
CREPY EN VALOIS  
GOUVIEUX  
LAMORIAYE  
LIANCOURT  
MARGNY-LES-COMPIEGNE  
MERU  
MONTAIRE  
MOUY  
NANTEUIL LE HAUDOUN  
NOGENT SUR OISE  
NOYON  
PONT-SAINTE-MAXENCE  
SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE  
SENLIS  
VILLERS-SAINT-PAUL

Préfecture

Cabinet

Service Interministériel de  
Défense et de Protection Civiles

**Arrêté portant approbation de la disposition spécifique ORSEC  
relative la gestion d'une canicule**

 Le Préfet de l'Oise  
Officier de la Légion d'Honneur

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'action sociale et des familles ;  
Vu le code de la santé publique ;  
Vu le code de la sécurité sociale ;  
Vu le code de la sécurité intérieure ;  
Vu le code du travail ;  
Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;  
Vu la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées ;  
Vu l'instruction interministérielle n° DGS/VSS2/DGOS/DGCS/DGT/DGSCSGC/2016/171 du 27 mai 2016 relative au Plan National canicule 2016 ;  
Vu le Plan d'Alerte et d'Urgence au profit des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels approuvé dans l'Oise le 29 novembre 2013 ;  
Vu le schéma départemental des plans blancs, ou plan blanc élargi de l'Oise, approuvé le 20 octobre 2006 ;  
Vu le dispositif général ORSEC approuvé par arrêté préfectoral du 10 mars 2016 ;  
Sur proposition de la Sous-préfète, Directrice de cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** La disposition spécifique « gestion d'une canicule » du plan ORSEC départemental, jointe au présent arrêté, est approuvée et applicable à compter de ce jour. Cette disposition annule et remplace la disposition spécifique « gestion d'une canicule » du 12 juin 2015.

**Article 2 :** Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture, la Sous-préfète, Directrice de cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissements, le Directeur de l'Agence Régionale de Santé, le Directeur départemental de la cohésion sociale, les chefs des services de l'État concernés, le Président du Conseil Départemental, les Maires des communes du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 13 juin 2016

  
Didier MARTIN

-33-

PRÉFET DE L'OISE

Délégation de signature donnée au lieutenant-colonel François BRÉMAND,  
commandant le groupement de Gendarmerie départementale de l'Oise  
À compter du 1<sup>er</sup> août 2016

LE PRÉFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'honneur

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n° 2005-779 du 12 juillet 2005;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 34;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Didier MARTIN, Préfet de l'Oise;

VU la loi n°2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale;

VU le décret n° 2010-1295 du 28 octobre 2010 modifiant le décret n°97-199 du 5 mars 1997 relatif au remboursement de certaines dépenses supportées par les forces de police et le décret n°2008-252 du 12 mars 2008 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales;

VU l'arrêté ministériel du 28 octobre 2010 fixant le montant des remboursements de certaines dépenses supportées par les forces de police et de gendarmerie;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Délégation est donnée au lieutenant-colonel François BRÉMAND, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Oise, à compter du 1er août 2016, à l'effet de procéder à l'élaboration et à la signature des conventions relatives au remboursement des dépenses supportées par les forces de gendarmerie pour l'exécution des prestations qui ne peuvent être rattachées aux obligations normales incombant à la puissance publique en matière de sécurité et d'ordre public:

1. l'affectation et la mise à disposition d'agents;
2. le déplacement, l'emploi et la mise à disposition de véhicules, de matériels ou d'équipements;
3. les prestations d'escortes.

-34-

Organisation de la suppléance du secrétaire général de la préfecture de l'Oise,  
du 8 au 31 juillet 2016

- :-

LE PREFET DE L'OISE  
Chevalier de la Légion d'Honneur

ARTICLE 2 : Une copie de chaque convention signée sera adressée à l'autorité délégante.

ARTICLE 3 : Délégation de signature est également donnée au lieutenant-colonel, commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Oise à l'effet de signer les immobilisations et mises en fourrière de véhicules telles que prévues à l'article L.325-1-2 du code de la route.

ARTICLE 4 : En application du I de l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, le lieutenant-colonel François BRÉMAND, peut subdéléguer sa signature à ses subordonnés. Il devra définir, par arrêté ou par décision pris au nom du préfet, la liste de ces subordonnés. Cet arrêté ou cette décision devra faire l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture et le lieutenant-colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Beauvais, le 1<sup>er</sup> 29 juin 2016

Le Préfet,



Didier MARTIN

VU la loi du 28 pluviôse an VIII concernant la division du territoire français de l'administration ;  
VU la loi du 29 décembre 1854 concernant les secrétaires généraux de préfecture ;  
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, modifiée ;  
VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;  
VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;  
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 45 ;  
Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Didier MARTIN, préfet de l'Oise ;  
VU le décret du 13 février 2014 nommant M. Paul COULON, sous-préfet hors classe en position de service détaché, sous-préfet de Clermont ;  
VU le décret du 8 juillet 2015 nommant M. Blaise GOURTAY, administrateur civil hors classe détaché en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;  
VU l'arrêté préfectoral du 7 avril 2015 portant organisation et compétences des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Oise ;  
Considérant l'absence de M. Blaise GOURTAY, secrétaire général de la préfecture de l'Oise, du 8 au 31 juillet 2016, et la nécessité de pourvoir au fonctionnement du service ;  
SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Oise ;



## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature ponctuelle est donnée à M. Paul COULON, sous-préfet de Clermont, du 8 au 31 juillet 2016 inclus, à l'effet de signer au titre de la suppléance de Secrétaire général, tout arrêté, correspondance, décision et requête relevant des attributions de l'État dans le département de l'Oise, à l'exception :

- 1°/ de la suspension des fonctionnaires de l'État en service dans le département ;
- 2°/ de tout acte, arrêté et décision relatif à la notation des commissaires de police ;
- 3°/ des ordres de réquisition de la force armée ;
- 4°/ des ordres de réquisition du comptable public ;
- 5°/ des arrêtés de conflits.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, et le sous-préfet de sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 5 juillet 2016

Le Préfet,  
  
Didier MARTIN



PREFET DE L'OISE

Arrêté portant désignation de M. Francis CLORIS, sous-préfet de Senlis pour exercer la suppléance du préfet de l'Oise le 8 juillet 2016

- - -

LE PREFET DE L'OISE  
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU la loi du 28 pluviôse an VIII concernant la division du territoire français de l'administration ;
- VU la loi du 29 décembre 1854 concernant les secrétaires généraux de préfecture ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, modifiée ;
- VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 45 ;
- VU le décret du 13 février 2015 nommant M. Francis CLORIS, magistrat du premier grade détaché en qualité de sous-préfet hors classe, sous-préfet de Senlis ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Didier MARTIN, préfet de l'Oise ;
- VU l'arrêté préfectoral du 7 avril 2015 portant organisation et compétences des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Oise ;
- VU la circulaire du 24 juin 2011 portant sur les règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;
- Considérant l'absence simultanée de M. Didier MARTIN, préfet de l'Oise et de M. Blaise GOURTAY, secrétaire général de la préfecture de l'Oise le 8 juillet 2016.
- SUR proposition du préfet de l'Oise ;



**ARRÊTE**



PREFET DE L'OISE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : M. Francis CLORIS, sous-préfet de Senlis, est chargé d'assurer la suppléance de M. Didier MARTIN, préfet de l'Oise, le 8 juillet 2016.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à ce titre à M. Francis CLORIS, en toutes matières relevant des attributions de l'État dans le département de l'Oise, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et le sous-préfet de Senlis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 5 juillet 2016

Le Préfet

Didier MARTIN

Arrêté portant désignation de M. Paul COULON, sous-préfet de Clermont pour exercer la suppléance du préfet de l'Oise le 11 juillet 2016

- : -

LE PREFET DE L'OISE  
Chevalier de la Légion d'Honneur

- VU la loi du 28 pluviôse an VIII concernant la division du territoire français de l'administration ;
  - VU la loi du 29 décembre 1854 concernant les secrétaires généraux de préfecture ;
  - VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
  - VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, modifiée ;
  - VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
  - VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
  - VU le décret n° 95-486 du 27 avril 1995 relatif aux pouvoirs des sous-préfets ;
  - VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 45 ;
  - VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Didier MARTIN, préfet de l'Oise ;
  - VU le décret du 13 février 2014 nommant M. Paul COULON, sous-préfet hors classe en position de service détaché, sous-préfet de Clermont ;
  - VU l'arrêté préfectoral du 7 avril 2015 portant organisation et compétences des services de la préfecture et des sous-préfectures de l'Oise ;
  - VU la circulaire du 24 juin 2011 portant sur les règles applicables en matière de suppléance des fonctions préfectorales ;
- Considérant l'absence simultanée de M. Didier MARTIN, préfet de l'Oise et de M. Blaise GOURTAY, secrétaire général de la préfecture de l'Oise le 11 juillet 2016.
- SUR proposition du préfet de l'Oise ;



## ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : M. Paul COULON, sous-préfet de Clermont, est chargé d'assurer la suppléance de M. Didier MARTIN, préfet de l'Oise, le 11 juillet 2016.

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à ce titre à M. Paul COULON, en toutes matières relevant des attributions de l'État dans le département de l'Oise, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise et le sous-préfet de Clermont sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 5 juillet 2016

Le Préfet



Didier MARTIN



PREFET DE L'OISE

Arrêté portant règlement du budget primitif 2016  
de la Commune de Le Prestoy-Vaux

LE PREFET DE L'OISE

Chevalier de la Légion d'Honneur

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des relations avec  
les collectivités locales

Bureau du contrôle budgétaire et  
des dotations de l'Etat

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 7 ;

VU les lois et règlements relatifs aux budgets des communes, des départements, des régions, et de leurs établissements publics ;

VU le décret n°83-224 du 22 mars 1983 relatif aux chambres régionales des comptes, notamment son article 26 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-2 ;

Vu l'avis n°2016-0125 rendu le 10 juin 2016 par la Chambre régionale des comptes de Nord-Pas-de-Calais-Picardie notifié au Préfet de l'Oise le 22 juin 2016 ;

SUR proposition du Secrétaire général de la Préfecture de l'Oise ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Conformément aux propositions de la Chambre régionale des comptes de Nord-Pas-de-Calais-Picardie en date du 10 juin 2016 :

- le budget primitif de la Commune de Le Prestoy-Vaux pour l'année 2016, est arrêté selon les tableaux annexés au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : Le Secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le Directeur départemental des finances publiques de l'Oise, Monsieur le Maire de la commune de Le Prestoy-Vaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans le délai de deux mois.

Fait à Beauvais, le 05 JUL, 2016

Didier MARTIN





## DIRECCTE

### DECISION DIRECCTE NORD PAS-DE-CALAIS - PICARDIE UD 60 - CCRF 2016-03

Portant subdélégation de signature de Monsieur Jean-François BÉNÉVISE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord - Pas-de-Calais Picardie dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Didier MARTIN, préfet de l'Oise, à Madame Marie DUPORGE-HABBOUCHE, Directrice de l'Unité Départementale de l'Oise,

#### LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU NORD - PAS-DE-CALAIS PICARDIE

- Vu le Code de Commerce ;
- Vu le Code du Tourisme ;
- Vu le Code de l'Artisanat ;
- Vu le Code de la Consommation ;
- Vu le Code du Travail ;
- Vu le Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu le Code général des impôts ;
- Vu le Code de l'urbanisme ;
- Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales, notamment son article 132 ;
- Vu la Loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,
- Vu la Loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;
- Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

-42

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Didier MARTIN, préfet de l'Oise ;

Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de Monsieur Jean-François BÉNÉVISE sur l'emploi de Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord - Pas-de-Calais Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 janvier 2016 portant délégation de signature générale à Monsieur Jean-François BÉNÉVISE, Directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du travail et de l'emploi de Nord - Pas-de-Calais Picardie,

Vu l'arrêté interministériel du 3 octobre 2013 portant nomination de Madame Marie DUPORGE-HABBOUCHE, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie, responsable de l'unité territoriale de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 6 février 2015 portant subdélégation de signature générale à Madame Marie DUPORGE-HABBOUCHE, responsable de l'unité territoriale de l'Oise,

Vu la décision Direccte Nord - Pas-de-Calais Picardie UD 60 - CCRF 2016-02 du 14 mars 2016 ;

#### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** Subdélégation de signature est donnée à Madame Marie DUPORGE-HABBOUCHE, Directrice régionale adjointe, Directrice de l'unité départementale de l'Oise de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nord - Pas-de-Calais Picardie pour les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Nord - Pas-de-Calais Picardie dans les domaines relevant de la compétence du Préfet de l'Oise en application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral en date du 16 janvier 2016 susvisé ;

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie DUPORGE-HABBOUCHE, la subdélégation de signature prévue à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision sera exercée par :

- Madame Nathalie DROUIN, directrice adjointe du travail,
- Monsieur Dominique VANDROZ, directeur du travail,

**Article 3 :** Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis MIQUEL, directeur régional adjoint, de la concurrence, consommation et répression des fraudes pour les décisions, actes administratifs et correspondances relevant des attributions de la direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) du Nord - Pas-de-Calais Picardie dans les domaines relevant de la compétence du Préfet de l'Oise ainsi que les actes relatifs à l'agrément des organismes pour l'installation, la réparation et le contrôle de service des instruments de mesures, ainsi que tous les actes relatifs à l'attribution, à la suspension et au retrait des marques d'identification en application de l'article 4 de l'arrêté préfectoral n° 2016-64 en date du 6 janvier 2016 susvisé ;

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis MIQUEL, la subdélégation de signature prévue à l'article 3 de la présente décision sera exercée par :

- Monsieur Jean-Michel MIROIR, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,

-44

- Monsieur Jean-Jacques COUSIN, directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,
- Madame Hélène ROUSSEL, inspectrice principale,
- Monsieur Patrick DONETTE, inspecteur expert,

**Article 5 :** Sont exclus de la présente subdélégation de signature :

- les actes à portée réglementaire,
- les arrêtés portant nomination des membres de commissions et comités régionaux,
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous les arrêtés subséquents,
- les conventions de tous ordres avec des collectivités territoriales ou des établissements publics engageants financièrement l'Etat,
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités territoriales,
- les réponses aux recours gracieux dans le cadre du contrôle de légalité,
- les requêtes, déférés, mémoires, déclinatoires de compétences auprès des différentes juridictions.

**Article 6 :** La décision Directe Nord – Pas-de-Calais Picardie UD 60 – CCRF 2016-02 du 14 mars 2016 est abrogée.

**Article 7 :** Monsieur Jean-François BÉNEVISE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord - Pas-de-Calais Picardie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, transmis au préfet de l'Oise et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Lille, le 30 juin 2016

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'Emploi du Nord-Pas-de-Calais Picardie

Jean-François BÉNEVISE



**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU NORD – PAS-DE-CALAIS PICARDIE**

**DECISION DIRECTE NORD - PAS-DE-CALAIS PICARDIE N°2016- PSE- Titres professionnels- T-O-2**

**Portant délégation de signature de Monsieur Jean-François BÉNEVISE, Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord - Pas-de-Calais Picardie dans le cadre de compétences propres déterminées par des dispositions spécifiques du code du travail à Madame Marie DUPORGE-HABBOUCHE, directrice de l'unité départementale de l'Oise**

**LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DU NORD - PAS-DE-CALAIS PICARDIE**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 1233-57 à L. 1233-57-8 ;

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6311-1, L. 6312-1 et L. 6313-1 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 335-5, L. 335-6, et R. 338-1 et suivants ;

Vu la Loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de M. Jean-François BÉNEVISE en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord – Pas-de-Calais Picardie ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 octobre 2013 portant nomination de Madame Marie DUPORGE-HABBOUCHE, directrice régionale adjointe des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Picardie, responsable de l'unité territoriale de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie ;

Vu la décision Directe Nord-Pas-de-Calais Picardie 2016-PSE-TP n°1 du 11 Janvier 2016 ;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Délégation de signature est donnée à Madame Marie DUPORGE-HABBOUCHE, directrice de l'unité départementale de l'Oise, à effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord – Pas-de-Calais Picardie, dans le ressort territorial des arrondissements de l'Oise :

1°/ tous les actes, avis, observations, propositions, relatifs à des procédures de licenciement collectif pour motif économique concernant des entreprises non soumises à l'obligation d'établir un plan de sauvegarde de l'emploi,

2°/ tous les actes, avis, observations, propositions, préparatoires aux décisions en matière de validation ou d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi,

3°/ les décisions en matière d'injonction et les décisions en matière de validation et d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, telles que mentionnées aux articles L. 1233-57-1 à L. 1233-57-8 du code du travail.

#### Article 2 :

Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie DROUIN, directrice adjointe du travail, et Monsieur Dominique VANDROZ, directeur du travail, à effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord – Pas-de-Calais Picardie, dans le même ressort territorial, tous les actes, avis, observations, propositions, mentionnés aux 1° et 2° ci-dessus.

#### Article 3:

Délégation de signature est donnée à Madame Marie DUPORGE-HABBOUCHE, directrice de l'unité départementale de l'Oise, à effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord – Pas-de-Calais Picardie, dans le ressort territorial des arrondissements de l'Oise pour :

1°/ la désignation du jury du titre professionnel et des certificats complémentaires ;

2°/ la délivrance du titre professionnel, des certificats de compétences professionnelles qui le composent et des certificats complémentaires qui s'y rapportent.

#### Article 4 :

Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie DROUIN, directrice adjointe du travail, et Monsieur Dominique VANDROZ, directeur du travail, à effet de signer au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Nord – Pas-de-Calais Picardie, dans le même ressort territorial, tous les actes mentionnés au 1° de l'article 3 ci-dessus.

#### Article 5:

La décision directrice NPDCEP 2016- PSE- TP n°1 du 11 janvier 2016 est abrogée.

**Article 6 :** la présente décision sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, et de la Préfecture de l'Oise.

Fait à LILLE, le 30 juin 2016

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Jean-François BENEVISE

-47



PREFET DE L'OISE

Direction départementale  
des Territoires  
de l'Oise

#### ARRÊTÉ

*Portant sur la régulation des blaireaux*

**LE PREFET DE L'OISE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212 et L.2215-1 ;

**Vu** le code de l'environnement et notamment ses articles L.424-1, L.424-4, L.427-2, L.427-6 et R.427-1 et suivants ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2014 nommant les lieutenants de louveterie pour le département de l'Oise ;

**Vu** la consultation du public réalisée du 28 avril au 18 mai 2016 ;

**Vu** la demande de la FDSEA du 3 juin 2016 ;

**Vu** l'avis du président de la fédération départementale des chasseurs de l'Oise du 27 avril 2016 ;

**Vu** l'avis du directeur départemental des Territoires de l'Oise du 16 juin 2016 ;

**Vu** l'avis de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage du 27 avril 2016 ;

**Considérant** les dégâts causés par les blaireaux aux cultures agricoles sur certains secteurs du département : piétinement des récoltes, affaissement des galeries sous le poids d'engins agricoles, terriers gênants, déblais, pertes de récolte, détérioration de matériel ;

**Considérant** le montant des dégâts agricoles déclarés et le préjudice économique subi par les agriculteurs ;

**Considérant** la présence importante de la population de blaireau sur le territoire au regard des observations de terrain ;

**Considérant** les risques sanitaires dus à la propagation de la tuberculose bovine par des animaux porteurs ;

Sur proposition du directeur départemental des Territoires de l'Oise ;

#### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** - Les lieutenants de louveterie, sont autorisés, à titre exceptionnel, sur la période comprise à partir de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2016 à organiser, commander et diriger, dans l'intérêt public, des battues et des chasses administratives au blaireau sur les territoires visés à l'article 2 et dans les conditions précisées aux articles 3 et suivants.

**Article 2** - Les territoires concernés sont :

- les communes de :

ANGICOURT, ANSACQ, ANTHEUIL-PORTES, BABOEUF, BAILLEUL-SUR-THÉRAIN, BARGNY, BAUGY, BETZ, BITRY, BOULOGNE-LA-GRASSE, BRESLES, BRETEUIL, BRETIGNY, BREUIL-LE-SEC, BURY, BUSSY, CAMBRONNE-LES-CLERMONT, CANNECTANCOURT, CATIGNY, CAUFFRY, CERNOY, CHOISY-AU-BAC, COUDUN, DIVES, DOMPIERRE, ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE, ESCAMES, ETOUY, EVRICOURT, FRANCIÈRES, FRESNOY-LA-RIVIERE, FRETOY-LE-CHÂTEAU, GANNES, GENVRY,

-48

GUISCARD, HARDIVILLIERS, HÉMEVILLERS, HONDAINVILLE, LA HÉRELLE, LA-NEUVILLE-SUR-OUDEUIL, LA NEUVILLE-VAULT, LABERLIÈRE, LABOISSIÈRE-EN-THELLE, LALANDE-EN-SON, LANNOY-CUILLÈRE, LE-MESNIL-SAINT-FIRMIN, LE-MEUX, LIANCOURT, LIBERMONT, LONGUEIL-ANNE, MAMBEVILLE, MAISONCELLE-TUILERIE, MAREST-SUR-MATZ, MAREUIL-LA-MOTTE, MÉLICOQ, MOLIENS, MORANGES, MORLINCOURT, MORY-MONTCRUX, NOINTEL, ORROUY, OUDEUIL, PASSEL, PIERREFONDS, PLAILLY, PLESSIS-DE-ROYE, PONCHON, QUESMY, RÉMÉCOURT, REUIL-SUR-BRÈCHE, RICQUEBOURG, ROCQUENCOURT, RONCHY-CONDÉ, ROUVRES-EN-MULTIEN, ROYAUCOURT, SALENCY, SAVIGNIES, SENANTES, SÉRIFONTAINE, SUZOY, THESCOURT, THURY-SOUS-CLERMONT, VANDÉLICOURT, VER-SUR-LAUNETTE, VIGNEMONT, VILLE, VILLEMBRAY et VILLERS-SUR-LOUDUN.

**Article 3** - Dans le cadre de ces chasses ou battues administratives, chaque lieutenant de louveterie est autorisé à utiliser en tant que de besoin :

- le piégeage à partir de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 31 octobre 2016.
- les sources lumineuses pour le tir de nuit des blaireaux. Les tirs pourront être effectués au fusil ou à la carabine munie d'un silencieux du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2016,

Chaque animal prélevé sur le terrain devra être enterré à la suite.

**Article 4** - Les lieutenants de louveterie pourront, s'ils le jugent nécessaire, s'adjoindre et sous leur responsabilité, les personnes bénéficiant d'un agrément préfectoral pour le piégeage. La période autorisée est comprise à partir de la date de publication du présent arrêté jusqu'au 31 octobre 2016.

Les lieutenants de louveterie indiqueront au directeur départemental des Territoires de l'Oise les piégeurs qu'ils se sont adjoints dans la forme suivante :

Nom et prénom	Numéro d'agrément	Commune pour laquelle l'intervention du piégeur est sollicitée
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**Article 5** - Lorsqu'elle sera pratiquée par piégeage, la régulation sera exécutée avec des pièges de 1<sup>ère</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> catégories et dans les conditions particulières suivantes :

Marquage obligatoire du numéro d'agrément du piégeur ;

La visite du piège doit se faire quotidiennement dans les 2 heures suivant le lever du soleil ;

Pose en coulée autorisée ;

Déclaration en mairie obligatoire ;

Seul est autorisé l'emploi de cages trappes adaptées (1<sup>ère</sup> catégorie), de collets à arêtoir (3<sup>ème</sup> catégorie) et de pièges à lacets (4<sup>ème</sup> catégorie) ;

Les collets à arêtoir pourront être tendus directement sur le passage emprunté par l'animal sans tenir compte de la hauteur depuis le sol dans un rayon de 20 mètres autour des terriers de blaireaux.

En cas de non-respect de ces prescriptions, l'autorisation de piégeage du blaireau sera retirée immédiatement.

**Article 6** - Les lieutenants de louveterie devront prévenir à l'avance, le directeur départemental des Territoires de l'Oise, la brigade de gendarmerie du secteur, l'Office national de la chasse et de la faune

sauvage, l'Office national des forêts suivant le cas, et le maire de la commune où se déroulera l'opération, en leur précisant :

- la période, la marque et l'identification du véhicule utilisé, le lieu et la durée de l'opération ;
- le nombre de personnes participant à l'opération.

A la fin des opérations, ils adresseront un compte-rendu à la direction départementale des Territoires de l'Oise avant le 28 février 2017.

**Article 7** - Les piégeurs agréés que le lieutenant de louveterie aura choisi de s'adjoindre doivent tenir à jour le carnet de prélèvements remis par la Fédération départementale des chasseurs de l'Oise et adresser leur bilan à la direction départementale des Territoires de l'Oise.

Ils doivent par ailleurs rendre compte de manière constante de leur activité au lieutenant de louveterie de leur secteur et notamment :

- par un compte-rendu d'activité au 1<sup>er</sup> novembre pour les périodes concernées.

**Article 8** - Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le tribunal administratif d'Amiens - 14 rue Lemerchier 80011 Amiens Cedex 1 - dans le délai de deux mois à compter de sa notification aux lieutenants de louveterie ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

**Article 9** - Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le directeur départemental des Territoires de l'Oise sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, au commandant du groupement de gendarmerie de l'Oise, au directeur d'agence de l'Office national des forêts, au président de la Fédération départementale des chasseurs de l'Oise ainsi qu'au maire de chaque commune citée. Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise et notifié aux lieutenants de louveterie.

Fait à Beauvais, le **- 5 JUL. 2016**

Pour le préfet,  
Le secrétaire général,



**Blaise GOURTAY**

Délégation de signature aux agents placés sous l'autorité du Directeur départemental de la cohésion sociale de l'Oise

### Le Directeur départemental de la cohésion sociale

VU le code de la santé publique et notamment l'article L 6116-2 relatif au contrôle de l'exécution des lois et règlements qui se rapportent à la santé publique ;

VU l'ordonnance du 2 octobre 1943 relative aux groupements de jeunesse, modifiée par le décret n°84-567 du 4 juillet 1984 ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de l'éducation ;

VU le code du sport ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et aux responsabilités locales ;

VU le décret n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 17 décembre 2015 nommant M. Didier MARTIN, préfet de l'Oise ;

VU le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 8 février 2010 portant organisation de la direction départementale de la cohésion sociale de l'Oise ;

VU l'arrêté du Premier Ministre en date du 5 juin 2015, portant nomination de M. Frédéric Pigeon en qualité de directeur départemental de la cohésion sociale de l'Oise ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Frédéric Pigeon, directeur départemental de la cohésion sociale de l'Oise,

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 juin 2016 donnant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État à M. Frédéric Pigeon, directeur départemental de la cohésion sociale de l'Oise,

### ARRETE

#### Article 1 :

Le présent arrêté vaut subdélégation de signature du Directeur départemental de la cohésion sociale de l'Oise au profit des agents figurant ci-après, dans la limite des délégations expressément consenties à ce dernier par les arrêtés préfectoraux du 1<sup>er</sup> janvier 2016 susvisés.

#### Article 2 :

Délégation de signature est consentie à M. Riad BOUHAFS, directeur départemental adjoint à l'effet de signer tous actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances, dans le cadre des missions relevant de la Direction.

L'intéressé assurera, en outre, l'intérim des fonctions de Direction, en cas d'absence ou d'empêchement temporaire de M. Frédéric PIGEON, Directeur départemental.

#### Article 3 :

Délégation de signature est consentie à Mme Fabienne MALRIQ, secrétaire générale, chef du pôle Administration Générale et Ressources Humaines à l'effet de signer tous actes, documents administratifs, rapports, conventions, certificats, correspondances, dans le cadre des missions relevant de la Direction.

L'intéressée assurera, en outre, l'intérim des fonctions de Direction, en cas d'absence ou d'empêchement temporaire de M. Frédéric PIGEON, Directeur départemental et de M. Riad BOUHAFS, Directeur Départemental Adjoint.

#### Article 4 :

Délégation de signature est consentie à Mme Isabelle GUYOT, chef de pôle, à l'effet de signer tous actes de gestion interne et documents administratifs relevant des domaines de compétences dévolus aux services du pôle « Logement Hébergement », à l'exception :

1. des actes afférents à la gestion des ressources humaines
2. des correspondances adressées aux élus locaux, parlementaires, ministres et fonctionnaires appartenant au corps préfectoral
3. des actes engageant financièrement l'État

#### Article 5 :

Délégation de signature est consentie à Mme Marie-Pierre BALTUS, chef de pôle, à l'effet de signer tous actes de gestion interne et documents administratifs relevant des domaines de compétences dévolus aux services du pôle « Politique de la ville et action sociale », à l'exception :

1. des actes afférents à la gestion des ressources humaines
2. des correspondances adressées aux élus locaux, parlementaires, ministres et fonctionnaires appartenant au corps préfectoral
3. des actes engageant financièrement l'État

Article 6 :

Délégation de signature est consentie à Madame Claire CHANE-CHING, chef de pôle et à M. Rémi GARDIN, adjoint au chef de pôle, à l'effet de signer tous actes de gestion interne et documents administratifs relevant des domaines de compétences dévolus aux services du pôle « Jeunesse, sports et vie associative » à l'exception :

1. des actes afférents à la gestion des ressources humaines
2. des correspondances adressées aux élus locaux, parlementaires, ministres et fonctionnaires appartenant au corps préfectoral
3. des actes engageant financièrement l'État

Article 7 :

Délégation de signature est consentie à l'effet de signer tous actes administratifs afférents au domaine de responsabilité de leur service aux agents dont les noms suivent :

- Mme Dominique VASSEUR, adjointe au chef de pôle « Logement Hébergement », chef du bureau hébergement ;
- Mme Charlyne MILLE, adjointe au chef du pôle « Politique de la ville et action sociale », chef du bureau « Action sociale » ;
- Mme Roselyne HOYEZ, chef du bureau logement ;
- M. Salim LTEIF, chef du bureau de la prévention des expulsions
- Mme Linda POULET, responsable du service « ressources humaines » ;
- Mme Danielle DUFOUR, gestionnaire « finances et logistique », à l'exception des actes engageant financièrement l'État ;

La délégation prévue au présent article s'exerce dans la limite :

- des instructions reçues par les intéressés de leur supérieur hiérarchique direct ;
- des délégations expressément consenties aux supérieurs hiérarchiques directs des intéressés.

Article 8 :

Délégation de signature est consentie à l'effet de signer toutes correspondances afférentes au domaine de compétences du secrétariat du comité médical et de la commission de réforme à :

- Mme Christine BELLAMY
- Mme Guislaine ROISEUX

Article 9 :

Délégation de signature est consentie à M. Aurélien MOLLET à l'effet de signer toutes correspondances afférentes au domaine de compétences des Accueils Collectifs de Mineurs à l'exception :

1. des correspondances adressées aux élus locaux, parlementaires, ministres et fonctionnaires appartenant au corps préfectoral ;
2. des actes engageant financièrement l'État ;
3. des actes portant dérogation à la réglementation en vigueur.

Article 10 :

Délégation de signature est consentie à l'effet de signer toutes correspondances afférentes au domaine de compétences du secrétariat du Greffe des associations à :

- Mme Rose-Marie DE ARAUJO
- Mme Catherine DEBONLIER
- Mme Christine JUMEL

Article 11 :

Toute disposition contraire antérieure au présent arrêté est abrogée.

Article 12 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Article 13 :

Le directeur départemental de la cohésion sociale par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Oise.

Fait à Beauvais, le 17 JUL. 2016

Le Directeur départemental  
de la cohésion sociale de l'Oise



Frédéric Pigeon

-53-

-54-